

TRAIT D'UNION

#11
Juillet-Août 2015
la-wantzenau.fr

Lettre d'information mensuelle de la Commune de La Wantzenau



EDITO

*Patrick DEPYL,
Maire de
La Wantzenau*

Chères
Wantzenauviennes et
chers Wantzenauviens,

Contrairement à certaines entreprises ou certains commerces, une mairie ne ferme pas pour congés annuels.

Il faut donc s'organiser pour répondre aux demandes des concitoyens, mais également à l'actualité parfois tragique. Deux personnes décédées dans un accident de voiture sur notre ban communal, cela nécessite des démarches et une présence. L'Etat civil est peut-être le service le plus sollicité, il faut enregistrer les décès et les naissances.

Mais il n'est pas le seul, l'urbanisme doit faire face au traitement des demandes de permis de construire et les services techniques doivent continuer à suivre les appels d'offres en cours pour ne pas prendre de retard dans l'exécution des travaux. Bien sûr, le service en charge des espaces verts doit continuer à arroser par ces températures caniculaires.

Si vous ajoutez la préparation de la rentrée scolaire et l'organisation de recrutements, vous avez une mairie qui fonctionne à plein régime avec des effectifs réduits. Salariés et élus se relayent donc pour assurer la continuité du service public. Quand le Maire n'est pas là, c'est la 1^{ère} Adjointe qui signe le contenu des parapheurs par délégation.

Cette période est également propice au rangement, au classement des archives... Il faut en profiter parce que septembre approche avec son cortège de réunions importantes (Schwemmloch, gravière, finances, urbanisme, ateliers municipaux, rentrée scolaire...)

J'espère que ceux qui sont restés dans notre beau village n'ont pas trop souffert de la chaleur et que les plus jeunes ont pu profiter des 4 aires de jeux mises en place.



La Wantzenau
Strasbourg Eurométropole

SOMMAIRE

- p.2** | ACCESSIBILITÉ ET AD'AP
- p.3** | QUATRE AIRES DE JEUX
NOUVEL OUVRAGE SUR LA WANTZENAU
- p.4** | RENCONTRE DE JUMELAGE 2015
UN JUMELAGE PLEIN D'ALLANT
- p.8** | ÉNERGIES RENOUVELABLES
- p.9** | DEUX DÉPARTS À LA MAIRIE
JOURNÉE CITOYENNE
EN BREF
- p.10** | OPÉRATION JOBS D'ÉTÉ
À PROPOS DU WOLFERT
- p.10** | DU COTÉ DU WOLFERT...
- p.12** | EN IMAGES
PAROLE À L'OPPOSITION

AGENDA

Septembre

- 1/09** | RENTRÉE DES CLASSES
Écoles
- 1/09** | CONSEIL DES AÎNÉS
14h - Salle du Conseil
- 3/09** | RENCONTRE DÉDICACE M. STROH
A 16h - Bibliothèque
- 5/09** | FORUM DES ASSOCIATIONS
De 14h à 18h - Espace J-C Klein
- 6/09** | CONCOURS PÉTANQUE DOUBLETTE
Terrain rue du Neufeld
- 09/09** | HISTOIRES POUR PETITS ET GRANDS
A 10h et 16h - Bibliothèque
- 16/09** | CONSEIL MUNICIPAL
20h - Salle du Conseil
- 23/09** | LECTURES D'ALBUMS DE FLORIAN POIRIER
15h - Bibliothèque
- 27/09** | CONCOURS PÉTANQUE TÊTE À TÊTE
Terrain rue du Neufeld

TRAIT D'UNION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF :
Patrick Depyl, Maire

COORDINATION DES TEXTES, CRÉATION MAQUETTE ET
MISE EN PAGE :

Elsa Christmann-Halon

CRÉDITS PHOTOS :

Services de la Maire

COUVERTURE :

Coucher de soleil à La Wantzenau - A. Ebel

IMPRESSION :

Imprimerie Parmentier - La Wantzenau

DÉPÔT LÉGAL : Août 2015

MAIRIE : 11, rue des Héros - 67610 LA WANTZENAU

Tél. 03.88.59.22.59 • Fax. 03.88.59.22.50

Courriel : info@la-wantzenau.fr

Site Internet : www.la-wantzenau.fr

Site Internet du Canal Local : www.wantztv.fr

L'ACCESSIBILITÉ ET L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE



Une commission Communale Pour l'Accessibilité

Lors du Conseil Municipal du 8 avril 2015, une commission ad hoc a été créée. Elle se compose de membres élus du Conseil Municipal et de représentants d'associations de personnes âgées et de personnes handicapées. L'une des missions principales que doit aborder cette commission est de recenser l'offre de logements locatifs accessibles aux personnes handicapées.

Nous sollicitons donc les bailleurs privés de la commune afin qu'ils nous indiquent si leur logement est accessible aux personnes handicapées.

Vous pouvez nous faire un retour par mail à l'adresse suivante : info@la-wantzenau.fr ou par téléphone au 03 88 59 22 59.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée

La Loi du 11 février 2005 fixait de nombreux objectifs à atteindre avant le 1^{er} janvier 2015, parmi lesquels celui de l'accessibilité généralisée à toute forme de handicap pour l'ensemble des établissements recevant du public (ERP), qu'ils soient de propriété publique ou privée.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a instauré officiellement les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui constituent un cadre législatif pour la mise aux normes « accessibilité » des établissements recevant du public.

Cet agenda est obligatoire pour tous les établissements qui ne respectaient pas les règles d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il fixe un cadre juridique sécurisé qui s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier ; il doit être transmis avant le 27 septembre 2015 auprès du Préfet et de la Direction Départementale des Territoires.

La Commission Communale Pour l'Accessibilité a émis un avis favorable au projet d'agenda.

Lors de la séance du 20 juillet 2015, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

Ainsi, la Commune de La Wantzenau s'engage à rendre accessible l'ensemble des bâtiments communaux dans un délai de quatre ans.

Plus d'informations sur www.accessibilite.gouv.fr

Christelle ARLEN

QUATRE AIRES DE JEUX INSTALLÉES POUR LES ENFANTS

La Municipalité voulait, par l'implantation de nouvelles aires de jeux dans les différents quartiers du village, pouvoir répondre aux souhaits des enfants, de leurs familles et des assistantes maternelles, en y apportant un nouvel essor et des structures de jeux innovantes.

La Commune de La Wantzenau a procédé à la réfection de deux aires de jeux (rue des Primevères et rue de Périgueux) et à la création de deux nouvelles aires (à l'arrière de la mairie et à l'arrière de la rue des Roseaux).

Les travaux se sont déroulés au courant des mois de juin et de juillet 2015 pour un montant total de 119 627,21 € TTC.

Pour assurer l'ordre public, l'hygiène et la sécurité des personnes et des biens, un arrêté municipal a été mis en place réglementant ces structures. Il fixe, entre autre, les horaires d'utilisation des aires :
- de 9h à 18h, du 1er octobre au 31 mars ;
- de 9h à 20h, du 1er avril au 30 septembre.

L'arrêté municipal peut être consulté sur notre site Internet dans la rubrique « *Vivre à La Wantzenau > environnement > civisme et propreté* » et il est disponible sur simple demande à l'accueil de la mairie.

L'aire de jeux située à l'arrière de la mairie a été inaugurée le vendredi 3 juillet en présence des élus et des élèves de l'école maternelle du Centre.

L'inauguration des autres équipements aura lieu à la rentrée.

Christelle ARLEN



Inauguration de l'aire de jeux derrière la mairie en présence d'élèves de l'école du Centre



Après le coupé de ruban, place à l'amusement !

UN NOUVEL OUVRAGE POUR NOTRE HISTOIRE

Quinze ans après la parution de « Entre Ill et Ried », Richard Stroh, avec le soutien de la Municipalité, a écrit un nouveau livre intitulé « HISTOIRE et souvenirs d'histoires de La Wantzenau », édité en juillet dernier.

C'est en quelque sorte, le tome 2 de notre Histoire.

Anecdotes, traditions et coutumes : des écrits retracent la vie de notre commune. Les petites histoires sur les maisons et le patrimoine, les familles, les événements heureux ou tragiques, les restaurants et les hôtels... tout ce qui fait la mémoire de notre territoire. « Ce n'est pas que l'Histoire de La Wantzenau, c'est une suite d'histoires sur son Histoire », précise M. Stroh.

Écrit, réalisé et imprimé par des acteurs locaux, cet ouvrage raconte notre village,

notre culture, en mots et en images. Car notre Histoire façonne notre futur.

La valeur du livre est de 40€. Cependant, vous pouvez contribuer à son acquisition à partir de 22€. Un versement complémentaire peut également être fait sous forme de don.

Le financement participatif permet au grand public de soutenir financièrement et collectivement une idée ou un projet qui le séduit. La Municipalité vous donne la possibilité de choisir de participer au financement de cet ouvrage.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à l'accueil de la mairie ou au 03 88 59 22 59.

► le 3 septembre 2015 à 16h

Une séance de dédicace en présence de Richard Stroh est organisée dans la salle d'animation de la bibliothèque

E.C-H

RENCONTRE DE JUMELAGE 2015

Mot du Député-Maire de Saint-Yrieix-la-Perche, Daniel Boisserie.



Daniel BOISSERIE
Député-Maire de Saint-Yrieix

Chers Amis
Wantzenauviens,

On aurait pu croire que la chaleur caniculaire du premier week-end de juillet dissuaderait les Arédiens de partir à La Wantzenau. Bien au contraire !

185 personnes ont fait le déplacement dans le cadre de la rencontre du jumelage et je souhaite vous redire notre amitié mais aussi l'immense plaisir que chacune et chacun conservent de ce séjour en terre alsacienne.

Ce week-end a été une grande réussite tant dans son organisation que dans l'intensité des échanges. Cette amitié forte entre nos deux villes qui dure depuis maintenant 75 ans en sort renforcée. Je tiens tout naturellement à féliciter votre Maire, le Conseil Municipal et l'ensemble des services municipaux qui nous ont permis, par une organisation parfaite, de passer des moments intenses dans un esprit de liberté et de rassemblement.

L'implication des restaurateurs de votre ville a été fortement appréciée.

Soyez assurés que nous gardons tous de ce voyage dans votre belle cité de merveilleux souvenirs.

Parmi ceux qui resteront gravés figurent les retrouvailles avec Monsieur Pierre KRANTZ, Maire Honoraire et le concert commun de nos deux unions musicales.

Je pense aussi à la plantation du chêne et du châtaignier dans les jardins de la mairie de La Wantzenau.

Je ne puis revenir sur tout en détail mais sachez, Chers amis alsaciens, que nous gardons en mémoire ces journées riches en partage et en émotions !

Un grand merci pour cet accueil exceptionnel et nous vous attendons à Saint-Yrieix !

UN JUMELAGE PLEIN D'ALLANT !

Le terme « jumelage » est souvent associé à des relations internationales entre les communes. A La Wantzenau, la coopération est franco-française et ce, officiellement, depuis la signature du serment de 1971 avec Saint-Yrieix-La-Perche.

Les bases de cette amitié furent jetées, suite à la mobilisation générale décrétée en septembre 1939 et à l'évacuation des habitants de La Wantzenau à Saint-Yrieix-La-Perche.

Il s'agit bien d'évoquer ici l'amitié et non les relations conventionnelles et de politesse ou alors uniquement la politesse des cœurs.

C'est Albert Kunkler, élu de La Wantzenau, qui le comprit aussitôt lorsque M. le Maire, Patrick Depyl, lui a proposé d'organiser l'accueil des arédiens, comme il se fait régulièrement tous les 8 ans. Denise Guiguet-Doron a eu l'honneur et le plaisir d'être associée à ce travail en sa qualité d'agent administratif mais aussi en tant que Haut-Viennoise d'adoption.

En début d'année nous savions que près de 200 personnes souhaitaient venir en Alsace et d'emblée 45 familles étaient déjà prêtes à recevoir des hôtes. Elles attendent ce moment depuis longtemps et s'en réjouissent. Cet engouement est formidable et témoigne de la vivacité des liens tissés au fil des ans car on se reçoit de générations en générations. On dit aux plus jeunes qu'ils peuvent prendre le relais et ils le font volontiers. C'est une évidence en somme. Dès le mois de janvier il était déjà question du repas que les hébergeants allaient organiser « en famille » en juillet et attablés à 30 ou à 40 ! Tout le monde voulait la revoir, « la famille » de Saint-Yrieix !

M. Kunkler s'est employé à rassembler 24 familles « nouvelles » et il a relevé le gant !

Il a convaincu parmi son vaste réseau de connaissances, et les habitués du jumelage, quant à eux, ont fait l'article aussi ; on allait « loger » tout le monde !

Comme il se doit Patrick Depyl a accueilli le premier magistrat de Saint-Yrieix ; d'autres familles lui ont emboîté le pas et des structures touristiques locales ont suivi (gîte rural et chambre d'hôtes). Le Football Club de La Wantzenau, sollicité par celui de Saint-Yrieix était partant également, avec les rencontres sportives à la clé.

Les préconisations des élus, conjugués à la bonne connaissance de La Wantzenau de M. Kunkler, ont permis de concocter ensuite un programme de visites et d'animations. Ils ont pu compter également sur M. André Dubois, adjoint au Maire de Saint-Yrieix, et opportunément président du Comité de jumelage, qui connaît les centres d'intérêt de « sa » délégation.

LE maître mot de M. Kunkler revenait sans cesse : « satisfaire les Wantzenauviens, hébergeants, et les arédiens, hébergés » et puis « je m'adapte volontiers à leurs souhaits ».



Retrouvailles à l'Espace Jean-Claude Klein (03/07)



Remise d'un sac de bienvenue (03/07)



Grand barbecue géant (05/07)



Accueil des Arédiens en musique par l'Harmonie Municipale (03/07)

Tout s'est enchaîné ensuite d'un point de vue organisationnel...

- les repas

C'était évident, l'association des Hôteliers et Restaurateurs de La Wantzenau se mettrait au service de la Municipalité pour proposer un délicieux repas de gala ; la SGW Athlétisme servirait rien moins que 400 repas, le Football Club de La Wantzenau ne serait pas en reste et régalerait lors du barbecue, le Judo Club, le Tennis Club, les sections de Tennis de table et la section de Basket se chargeraient de servir collations et verres de l'amitié. In fine, tout fut parfait.



Couple arédien en costume traditionnel (04/07)



Soirée de Gala au Fil d'Eau (04/07)



Groupe folklorique Lous Boueradours (04/07)



La dynamique équipe de bénévoles (04/07)



Groupe folklorique d'Hoenheim(04/07)

UN JUMELAGE PLEIN D'ALLANT ! (suite)



Concert de l'Union Musicale et de l'Harmonie Municipale (04/07)



Visite du Strasbourg Insolite (04/07)



Thé dansant (05/07)



Rien de tel que de l'eau par cette chaleur ! (04/07)

- les visites guidées

Les déplacements dans le cadre des rencontres de jumelage s'accompagnent toujours de visites guidées.

Même si les arédiens connaissent bien La Wantzenau et Strasbourg, des bénévoles proposeront trois promenades commentées de notre banc communal, finalement annulées pour cause de chaleur intense.

Une visite de la capitale Européenne sur un mode inhabituel et insolite serait à l'ordre de jour. La satisfaction fut sans conteste au rendez-vous car Strasbourg recèle encore et toujours de nombreux trésors.



M. Depyl et M. Boisserie visitent Strasbourg (04/07)



Les Haut-Viennois (re)découvrent Strasbourg (04/07)



Visite du Musée d'Art Moderne de Strasbourg (04/07)

- le protocole

Le moment de recueillement au Monuments aux Morts et la plantation de deux arbres, un châtaignier et un chêne, constitueront les moments les plus officiels du séjour. Patrick Depyl était notamment entouré par Daniel Boisserie, Député de la Haute-Vienne, Maire de Saint-Yrieix, par Anne Sander, Députée européenne et par Pierre Krantz, Maire honoraire de La Wantzenau.



Discours de M. Boisserie lors du gala (04/07)



M. Depyl et M. Dubois lors de la soirée gala (04/07)



Plantation d'arbres en présence de Maitre Krantz (05/07)

L'accueil d'une importante délégation ne devait souffrir ni de l'improvisation, ni du hasard, au mieux d'impondérables. La canicule s'est invitée en ce sens !

Daniel Boisserie indique : « nous garderons de ce voyage dans votre si belle cité de merveilleux souvenirs ».

Une rencontre jumelage ne se conçoit que par l'implication de tous au sein de nos communes. L'impulsion provient certes des édiles mais la pérennité et la vitalité des échanges reviennent à leurs habitants.



Dépôt de gerbe au Monuments aux Morts (05/07)



Intervention de l'Union Musicale et l'Harmonie Municipale (05/07)

Patrick Depyl, lors de son discours, n'a eu de cesse de remercier celles et ceux qui ont parfaitement rempli leurs missions professionnelles et bénévoles, à l'occasion de l'organisation de l'événement majeur de l'année 2015. En sa qualité de Maire, nouvellement élu, il a également indiqué qu'il s'engagerait pleinement dans les pas des fondateurs du jumelage avec la touche de modernité nécessaire à son évolution.

Daniel Boisserie, son homologue, l'a assuré du plaisir d'être en Alsace à la tête de sa délégation. En tant que premier magistrat plus avisé dans le domaine du jumelage, il appelât notamment de ses vœux la motivation des plus jeunes générations dans cette voie de l'amitié née de l'Histoire.

La Wantzenau a offert une pièce de porcelaine inédite peinte par une artiste locale, Madame Zanger, Saint-Yrieix a remis des arbres emblématiques du Limousin : ce sont bien là les signes de la délicatesse mais aussi de la fermeté des engagements de jumelage renouvelés en ce mois de juillet 2015.

Les retrouvailles en Limousin sont prévues en 2018 déjà, mais nous avons bien compris et retenu que relier La Wantzenau à Saint-Yrieix et vice-versa était une promenade de santé ! Nos habitants se voient régulièrement hors les échéances déterminées plus officiellement : c'est cela l'une des finalités du jumelage !

Denise GUIGUET-DORON



Photo de groupe (05/07)

ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN PROJET DE GÉOTHERMIE PROFONDE SUR LE SITE DE L'ANCIENNE RAFFINERIE

Courant septembre se déroulera une Enquête Publique concernant un projet de centrale de cogénération géothermique sur le site de l'ancienne raffinerie de Reichstett. L'opération se situant sur le ban communal de Vendenheim, elle ne concernera pas la Commune de La Wantzenau. Toutefois, voici quelques informations à partager sur ce sujet.

Qu'est-ce que la géothermie profonde ?

La Géothermie est la science qui permet d'exploiter les réserves d'eau chaude naturellement présentes dans les profondeurs de la Terre, afin d'alimenter les Hommes et leurs installations en eau chaude, en énergie thermique ou pour produire de l'électricité. Pour exploiter cette ressource, il est nécessaire de repérer les endroits favorables d'un point de vue géologique et de puiser la chaleur par des forages adaptés.

La géothermie profonde, telle que pratiquée par les industriels du secteur, porte sur des forages entre 3000 et 4000 mètres de profondeur. A ces profondeurs l'eau affiche des températures plus efficaces (plus de 150 degrés) pour la production d'électricité et d'énergie thermique. Pour ce faire Fonroche utilise la technologie des « doublets ». L'eau prélevée est réinjectée dans son milieu, en circuit fermé, après en avoir utilisé les calories.

En France aujourd'hui, la géothermie permet à 1,2 millions de français de se chauffer ou se rafraîchir. Le potentiel est encore largement sous-exploité au regard d'autres pays du monde.

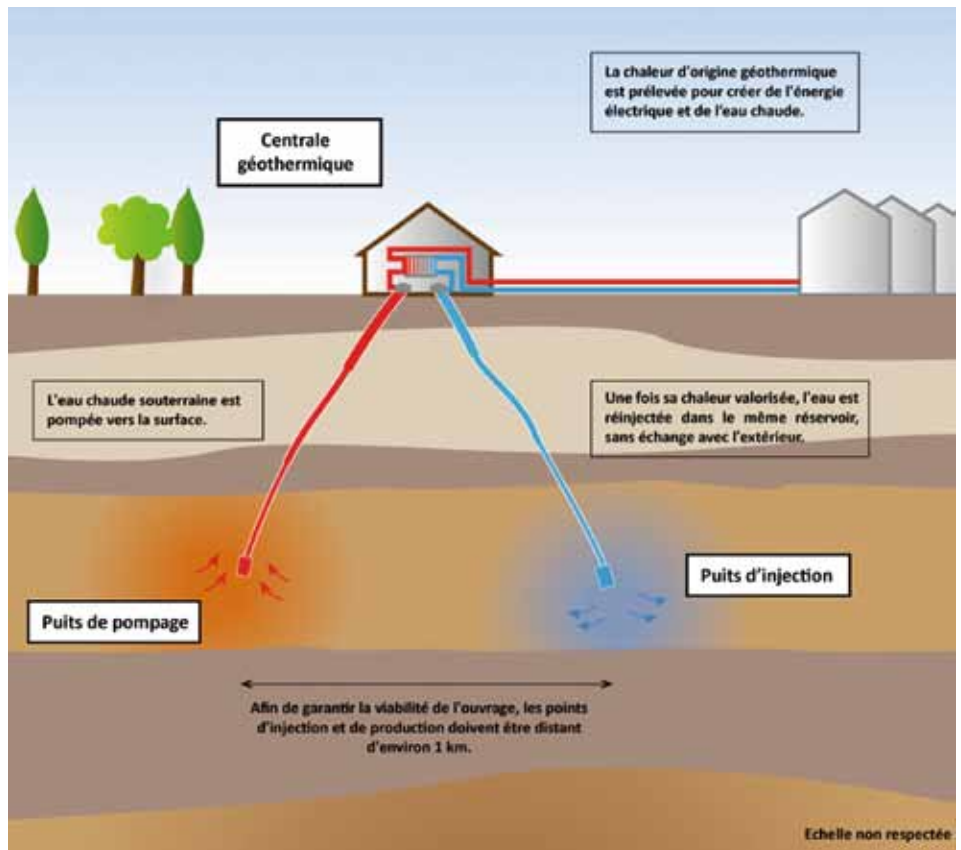
Quelles sont ses caractéristiques ?

C'est une source d'énergie naturellement présente dans le sol, disponible, non polluante et moins chère que les énergies classiques. Son coût est indépendant des cours du pétrole et du gaz naturel. Elle n'entraîne aucune émission de Gaz ou particules dans l'atmosphère, aucune odeur dans le voisinage, aucun bruit durant l'exploitation de la centrale et son impact visuel se limite à l'apparence d'un petit hangar agricole.

Enfin, puisée sur place elle est directement injectée dans les circuits d'alimentation et ne nécessite donc aucun transport routier pour la livraison de l'énergie.

Comment se décide un tel projet ?

Tout projet de géothermie profonde est soumis à un parcours d'autorisations et de concertations associant les autorités, les citoyens et l'industriel candidat à l'investissement. Le premier (Permis Exclusif de Recherche) est décerné par les services de l'Etat, l'autorisation de réaliser les forages (DODT) est ensuite décidée par le Préfet suite à l'enquête publique, aux avis des administrations compétentes



(DREAL) et du Coderst (Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques, qui regroupe des représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations agréées (protection de l'environnement, des consommateurs, de la pêche), des professions concernées (agriculture, industrie,...), des experts (architectes, ingénieurs hygiène et sécurité,...), et des personnes qualifiées, dont au moins un médecin. La commune concernée par l'exploitation a la faculté d'émettre un avis. A l'issue de ce processus, s'il obtient l'accord, l'industriel décide de réaliser ou non les forages, au regard notamment des données géophysiques qu'il aura récoltées parallèlement.

En quoi La Wantzenau peut-elle être concernée ?

La Wantzenau ne figure pas parmi les sites pré-sélectionnés par la société Fonroche géothermie sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Par ailleurs, la campagne d'acquisition des données géophysiques menée courant juin sur notre ban communal a confirmé que notre sous-sol ne répond

pas aux exigences d'une exploitation de géothermie profonde pour l'industriel. Cependant, pour l'exploitation de son éventuelle centrale, Fonroche Géothermie prévoit de maintenir le pompage des puits dans la nappe, déjà existant sur le site de la raffinerie. Cela aura pour effet positif de réguler les risques d'inondation des zones environnantes, dont certaines parcelles de notre commune. Enfin, certaines entreprises installées sur le ban communal pourraient être intéressées par l'énergie et la vapeur produites sur le site.

Pour en savoir plus...

Une exposition publique circulera en présence des spécialistes de Fonroche Géothermie pour répondre aux visiteurs :

- Mairie de Vendenheim les 7 et 8 septembre
- Mairie de Reichstett, les 9 et 10 septembre

A compter du 7 septembre, une documentation sera mise à disposition à l'accueil de la mairie de La Wantzenau.

Plus d'informations sur :
www.geothermieprofonde.info

DEUX DÉPARTS À LA MAIRIE

Anne Rebmann, le sourire de l'accueil et Gabriel Miceli, l'incontournable responsable de l'urbanisme ont quitté la mairie de La Wantzenau en juillet.



Anne et Gaby ont quitté la mairie en juillet dernier.

Anne, 26 ans et trois années d'ancienneté en tant que responsable de l'accueil de la mairie, a choisi de se rapprocher de chez elle, en Alsace Bossue, pour occuper un poste de secrétaire de mairie.

En français ou en alsacien, c'est elle qui se chargeait de répondre à vos demandes, de gérer l'établissement de vos passeports et de vos cartes d'identité, d'assurer le suivi des affaires courantes et surtout d'être le premier lien entre les administrés et la collectivité.

Nous souhaitons un très bel avenir professionnel et une bonne continuation à cette rayonnante jeune femme qui « quitte La Wantzenau le cœur lourd », comme elle l'a précisé avant son départ.

Quant à Gabriel, dit Gaby, il est arrivé à la mairie alors qu'Anne n'était encore qu'une petite fille. En effet, c'est après plus de 24 ans de bons et loyaux services auprès de la commune que notre urbaniste a pris une retraite bien méritée. Un arrêté ? C'était Gaby ! Un permis de construire ? C'était encore Gaby ? Un conseil sur une parcelle ou un projet ? C'était toujours Gaby ! Mais la relève est assurée puisque Cyril Reb était présent ces derniers mois pour marcher dans les pas de son prédécesseur. Nous lui souhaitons belle « nouvelle » vie, à moto ou à la pêche.

E.C-H

JOURNÉE CITOYENNE DU 3 OCTOBRE 2015

Toujours dans la démarche d'amélioration de la qualité de vie des habitants de La Wantzenau, une journée citoyenne sera organisée le 3 octobre prochain.

Cette journée, de 8h à 12h, a pour but de nettoyer en partie notre ban communal des déchets et autres dégradations qui ont pu s'accumuler de-ci de-là.

L'objectif n'est pas uniquement de ramasser les reliquats d'incivilités mais aussi de créer un lien au sein de la population.

Démarrage à 8h par la création de petits groupes de volontaires qui sillonneront le ban communal afin de lui rendre son éclat quelque peu entâché par endroit.

Enfin, les participants seront accueillis à midi autour d'une collation chaude afin de profiter ensemble d'un moment de convivialité.

Si vous vous sentez concernés et vous avez envie de participer à cette action, vous pouvez vous inscrire à l'accueil de la mairie avant le 15 septembre.

Clément VIX
Conseiller Municipal

EN BREF

► Information inscriptions sur les listes électorales 2015

Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1^{er} décembre.

Les électeurs ayant changé de domicile à l'intérieur de la commune sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés.

► Avis à tous les Présidents de Classe de La Wantzenau

Nous souhaiterions rassembler tous les conscrits de La Wantzenau pour un défilé le 14 juillet 2016 dans les rues de notre village, en tenue de conscrits. Seriez-vous intéressés par cette expérience ?

Nous remercions les présidents, ou tous ceux qui voudraient prendre part à cette manifestation, de contacter Anne Pister ou Nathalie Villard par mail à l'adresse suivante : defileconscrits@gmail.com pour élaborer et mettre sur pied ce projet. Nous aimerions faire une première réunion d'ici la fin de l'année pour voir s'il est réalisable. A très bientôt.

► Nouveau : inscription en ligne dans les maisons de retraite

Trouver une place en maison de retraite est une démarche parfois laborieuse, notamment à une période de la vie rendue difficile par la perte d'autonomie. Le portail unique ViaTrajectoire a donc été créé pour les personnes âgées et leurs familles afin de faciliter ce processus compliqué. Découvrez sans tarder ce service public gratuit, confidentiel et sécurisé.

Plus d'informations sur : www.viatrajectoire.sante-ra.fr

Source : bas-rhin.fr

► Université Populaire de Hoerd

Le programme de Université Populaire de Hoerd 2015-2016 a été directement inséré dans le magazine de la commune de Hoerd. Aucun programme supplémentaire ne sera diffusé au format papier. Cependant, il est téléchargeable sur le site Internet de la commune : www.hoerd.fr

OPÉRATION JOBS D'ÉTÉ : MOBILISATION RÉUSSIE

En début d'année la Municipalité a souhaité accompagner les jeunes du village en leur proposant des offres de proximité en contrats saisonniers.

A l'appel lancé via nos supports de communication (Trait d'union, site Internet, affiches, page Facebook, etc.) une cinquantaine de jeunes ont répondu en s'inscrivant dans l'opération. Ils sont étudiants, lycéens et collégiens et se sont mobilisés ensemble, avec dynamisme, dans la recherche d'un job d'été.

D'un autre côté, les entreprises ont elles aussi été sollicitées. Peut-être avaient-elles comme projet d'accueillir un ou plusieurs jeunes durant la période estivale ? Un livret des candidats contenant les profils de tous ces jeunes a donc été créé et leur a été envoyé.

Sur les 50 jeunes inscrits, une dizaine a finalement trouvé un emploi par ses propres moyens. Sur la quarantaine restante une grande partie (23 jeunes) ont été engagés par nos exploitants agricoles et ont travaillé dans les champs, au mois de juillet, à la castration du maïs.

La municipalité quant à elle a embauché 8 jeunes pour la période estivale ; ces derniers ont été tiré au sort lors d'un Conseil Municipal.

Une dizaine de postes, tels qu'employé de ménage, préparateur de commandes,



animateurs, etc. ont également été proposés par nos entreprises locales.

Presque toutes les demandes ont pu être satisfaites, le bilan est très positif pour cette première opération.

A travers cet article nous souhaitons remercier les entreprises locales avec

lesquelles nous avons collaboré et féliciter nos jeunes pour leur sérieux et leur bel investissement.

C'est avec le même enthousiasme que la Municipalité renouvellera l'opération l'année prochaine.

*Françoise BOISSIERE
Adjointe en charge des Solidarités*

À PROPOS DU WOLFERT, NOTRE WIEHER !



L'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du Wolfert a été accordé fin juillet 2014 malgré la très forte mobilisation des Wantzenauviens (162 personnes) durant l'enquête publique. Le site devrait donc à terme être clôturé et exploité.

L'association WWW, créée en juin 2014 œuvre pour faire entendre les voix des habitants attachés au libre accès de ce « patrimoine communal » qui participe depuis plus d'un demi-siècle, à la richesse culturelle, environnementale et au bien-vivre ensemble des habitants de

la Wantzenau. La faune et la flore ne pouvant s'exprimer d'elles-mêmes nous lancent leur SOS.

Pour élaborer collégialement une alternative à cette brutale finalité, des réunions ont eu lieu avec la mairie, l'exploitant et d'autres associations concernées. Des solutions répondant aux aspirations des habitants ont été évoquées. Elles attendent toujours et encore des retours de l'exploitant.

Des requêtes pour faire modifier l'Arrêté ont été adressées au Préfet par l'association (sept. et oct. 2014) et aussi par notre maire (juin 2015). Elles sont sans réponses pour le moment.

Dans cette attente de réponses du Préfet et de propositions constructives de l'exploitant, nous gardons toute latitude à agir et nous vous en tiendrons informés. Explications, sensibilisation, pétition, tout est consultable sur le site : www.wantzenau-wolfert-wasserrat.fr

L'association Wantzenau Wolfert Wasserrat

EN BREF

► Inscription École de Musique - Rentrée 2015/2016

La rentrée de l'École de Musique aura lieu le lundi 14 septembre 2015.

Pour les réinscriptions des anciens élèves (y compris les élèves sortant des classes d'Éveil Musical) :

Mercredi 2 septembre de 8h à 12h et de 16h à 19h

Jeudi 3 septembre de 16h à 19h

Pour l'Éveil Musical (1^{ère} et 2^{ème} année) :

Mercredi 2 septembre de 14h à 16h

Pour les inscriptions des nouveaux élèves :

Vendredi 4 septembre de 16h à 19h

Samedi 5 septembre de 8h à 12h

Lieu : École de Musique, Maison des Associations, 34 rue des Héros.

Les formulaires d'inscription sont à remplir sur place ou à retirer en mairie.

DU COTÉ DU WOLFERT.. LETTRE OUVERTE AUX WANTZENAUVIENS

Ce n'est pas parce que la gravière est un sujet compliqué qu'il ne faut pas le traiter...



Pour des questions de responsabilité, mais aussi pour trouver des solutions à un problème qui ne peut rester en l'état, j'ai décidé de réunir en juin et juillet les parties prenantes du dossier de la gravière et plus particulièrement du Wolfert.

Permettez-moi tout d'abord de préciser la notion de responsabilité. Si quelqu'un, par malheur, se noie dans le Wolfert (hypothèse loin d'être absurde quand on suit l'actualité récente des communes voisines), la justice devra faire la part des choses entre le propriétaire des lieux, GSM, mais également la Municipalité qui a interdit la baignade sans se donner les moyens de faire respecter cette interdiction et éventuellement l'Etat qui a délivré une autorisation d'exploiter pour 20 ans sur ce site en sachant que la baignade était pratiquée.

Le Wolfert fait partie du patrimoine culturel et écologique de notre village, mais appartient à une entreprise privée qui peut l'exploiter grâce à une autorisation préfectorale, résultat d'une décision prise par l'ancienne équipe municipale à laquelle la commission environnement de l'époque et moi-même étions opposés. La solution de facilité, c'était de ne rien faire ou de clôturer cet espace privé. Ce serait méconnaître les attentes des habitants de la commune qui sont attachés à ce plan d'eau depuis des générations.

Deux réunions entre les parties prenantes se sont déroulées en mairie. Autour de la table, les services de l'Etat, les deux clubs de plongée qui venaient de se voir interdire le site, les associations APQW (Association pour la Protection de la Qualité de Vie de La Wantzenau) et WWW (Wantzenau Wolfert Wasserrat), l'entreprise GSM et la Municipalité.

La première réunion a été consacrée à un état des lieux, la seconde avait pour objectif une saisine collective du Préfet pour proposer une solution. Deux idées principales dans ce courrier :

- permettre aux Wantzenauviens de continuer à se baigner en sortant pendant les 12 prochaines années le Wolfert du périmètre d'exploitation ;
- ne pas encourager excessivement la baignade en contrôlant les accès.

Toutes les parties prenantes étaient d'accord sur ces points. Je tiens à souligner l'esprit d'ouverture et de dialogue des différents acteurs, avec une mention particulière pour GSM que rien n'oblige à modifier temporairement son autorisation d'exploitation.

La réponse du Préfet nous est parvenue fin juillet. Elle est très encourageante puisqu'elle reprend nos suggestions. Nous devons encore travailler avec les services de l'Etat et avec GSM à la mise en œuvre concrète de nouvelles dispositions. Ce

que nous ferons sans tarder.

Par ailleurs, les participants aux réunions ont acté la mise en place d'une commission de suivi qui se réunira au moins une fois par an pour évaluer la situation et apporter les correctifs nécessaires. L'enjeu est de taille, il s'agit de préserver l'environnement de notre village dans la durée tout en respectant les droits légitimes de l'entreprise.

Je crois à la vertu du dialogue et à la recherche de compromis. Je pense que c'est le rôle d'une Municipalité de réunir les acteurs et de rechercher en commun des solutions. Sur ce sujet, comme pour d'autres qui sont devant nous, l'intelligence collective doit nous permettre de trouver des solutions innovantes à l'opposé du laxisme et des critiques stériles.

*Patrick DEPYL,
Maire de La Wantzenau*

Les faits marquants en images



1



2



3



4



6



8



9



5



7

Légende :

1. Inauguration du Jardin Partagé dernière la mairie en présence d'élèves de l'école maternelle du Centre (03/07/15)
2. « Cap' Fleuri », nom donné par les internautes au nouveau massif floral, direction la Robertsau.
3. Distribution des « 14 Juillet Wecke » (13/07/15)
4. Aire de jeux du Woerthel
5. Feu d'artifice du 14 juillet (13/07/15)
6. Aire de jeux du Silverlake
7. Inventaire à la bibliothèque (Sem. 32)
8. Aire de jeux des Primevères
9. Fête de la moisson à l'ancienne à la Ferme Vix (15-16/08/2015)

En vertu de la loi du 27 février 2002, cet espace est réservé à l'expression politique des composantes du Conseil Municipal.

> Notre Wantzenau

Les écoles sortiront du village : Le centre de la Wantzenau sera bouleversé

Les Wantzenauviens avaient pourtant le droit d'en décider

Le conseil municipal avait le devoir de vous consulter **NON** à la délibération du conseil municipal qui décide de la condamnation du centre du village par le transfert non concerté des écoles. Nous avions exigé une concertation préalable. Elle a été refusée.

OUI au droit des citoyens de décider de l'avenir de leur village, de connaître les conséquences et les alternatives possibles. Cette délibération est prise en violation des droits et des devoirs d'information !

NON à l'emplacement des écoles entre la gendarmerie et la caserne de pompiers (rue des primevères) proposé au conseil du 17 juin 2015.

OUI à l'acquisition des terrains autour du Hall JCK pour les écoles. Nous avons proposés ces terrains car ils étaient déjà destinés à un équipement public.

NON à l'implantation d'un groupe scolaire avant la réalisation des conditions suivantes :

1. Proposer aux Wantzenauviens un projet préservant le dynamisme du centre du village et permettant aux commerçants de maintenir leur chiffre d'affaires
2. Aménager une route au Nord-Est de la Wantzenau pour desservir les futurs équipements autour de la zone du JCK et éviter la catastrophe dans le secteur rue du Nord - rue Neuve - rue Hirschfeld

Posez-nous vos questions par mail :

contact@notrewantzenau.eu

Michèle KANNENGIESER - Camille MEYER - Pia KIEFFER - Frédéric MAURY - Christine STROH - Roger BODE

> Liste d'Entente Communale

Nous avons déjà dénoncé la manière dont avait été décidée la construction d'un nouveau groupe scolaire, à savoir sans concertation, sans études préalables sérieuses et surtout sans aucune information des Wantzenauviens. Ce qui aurait pu apparaître comme un passage en force isolé, le Maire ayant fait de la question de l'emplacement des écoles un enjeu exclusivement politique, est en réalité son mode de gouvernance.

Depuis, toujours sans concertation ni information des conseillers municipaux et des citoyens, ont été décidés :

- le déplacement du marché,
- la fin des activités de l'espace jeunes,
- la fin de la coordination actuelle des NAP,
- l'annulation du Brischfescht prévu en septembre,
- le projet des nouvelles dispositions sur le Schwemmloch, aux implications financières incertaines pour la Commune.

Sur tous ces sujets, les commissions, les conseillers municipaux, et surtout les Wantzenauviens, sont mis devant le fait accompli et n'obtiennent aucune réponse à leurs questionnements. Et, pour tenter de masquer cet état de fait, les procès-verbaux des débats du conseil municipal sont partiels et les demandes de rectification systématiquement refusées.

Qu'il est loin le temps où un certain candidat pérorait sur les vertus de la concertation, de l'intelligence et du travail collectifs, du respect de l'opposition et des citoyens...

« Un conseil municipal ne doit pas être la chambre d'enregistrement des décisions prises par quelques-uns » (Patrick Depyl, Proche n°6)

Katia BOSSUYT et Serge HUGEL (Art. remis le 10/08/15)